

S'inscrire aux newsletters

Devenez membre

Identifiez-vous



S'ABONNER AUX MAGAZINES : CAPITAL MANAGEMENT

Sur tout le site



Magazines en kiosque Editions digitales Jeux Capital.fr Services pratiques Vos droits Forums Blogs sélectionnés Vidéos

CAC 40(c)
+0,94%

DowJones(c)
+0,60%

Nasdaq(c)
+1,18%

Euro/Dollar
+0,51%

Brent
-0,27%

Or
-0,16%

Capital.fr Immobilier Actualités Escroquerie immobilière : nouveaux rebondissements dans...

Source : Capital.fr

11/12/2012 à 18:20 / Mis à jour le 11/12/2012 à 18:29

Ajouter un commentaire

0

Tweeter 12

Uhrfp p dggth 9

Hgyr | hu

Share

Nième épisode dans l'affaire Apollonia. La chambre d'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a annulé en fin de semaine dernière la mise en examen de quatre des cinq banques, soupçonnées d'être mêlées à ce scandale immobilier hors norme qui éclabousse le sud de la France depuis plusieurs années.



© REA

Seule la Banque Patrimoine et immobilier, filiale du Crédit immobilier de France, reste inculpée. Les indices contre les autres établissements ont été jugés insuffisants. « Pour autant tous restent sous le statut de témoins assistés et ils ne sont donc pas totalement blanchis », déclare Jacques Gobert, avocat des victimes, qui s'est aussitôt pourvu en cassation.

Pour bien comprendre, retour quelques années en arrière. L'affaire Apollonia, dont le préjudice est évalué à plus d'un milliard d'euros, éclate en 2008, suite à une plainte déposée contre le promoteur du même nom. A l'origine du litige ? Entre 1997 et 2008, cette société immobilière aixoise aurait commercialisé des programmes locatifs, présentés comme parfaitement sans risque. Les biens, proposés avec des solutions de crédits, étaient censés s'autofinancer par le simple remboursement des loyers. Mais les prix de ventes ont été surévalués, parfois jusqu'à 6 fois leur valeur, selon l'association des victimes. Pire, certains biens se sont avérés impossibles à louer et ont plongé nombre de particuliers-investisseurs dans la spirale du surendettement.

Face à l'importance de l'affaire, les dirigeants de la société Apollonia ont été mis en examen en 2011. Surtout, l'instruction a démontré qu'une telle affaire n'aurait pu exister sans la complicité d'autres acteurs. Accusés d'avoir été peu regardants sur les montages financiers proposés aux clients, plusieurs notaires des Bouches du Rhône ont été mis en examen et incarcérés.

Cet été, cinq établissements bancaires (Crédit immobilier de France et ses filiales Banque patrimoine immobilier et Cifraa, Crédit mutuel Méditerranée, Crédit mutuel de l'Etang de Berre) ont également fini par être mis en examen en tant que personnes morales. Le juge d'instruction les soupçonnaient notamment d'avoir accordé des crédits pharamineux - 2 millions d'euros en moyenne - sans jamais rencontrer les emprunteurs, ni même leur avoir envoyé d'offres de prêts à leur domicile, comme le prévoit la loi.

La dernière décision de la cour d'appel semble, pour l'heure, donner raison aux banques. Reste à la cour de Cassation de se prononcer. Réponse d'ici 6 mois...

Guillaume Chazouillères

© Capital.fr

Ajouter un commentaire

0

Tweeter 12

Uhrfp p dggth 9

Hgyr | hu

Share

18:20 Escroquerie immobilière : nouveaux rebondissements dans l'affaire Apollonia

11:30 Les 850 ans de Notre-Dame de Paris

08/12/2012 Notre-Dame de Paris fête ses 850 ans

08/12/2012 Rio fait ses adieux à Oscar Niemeyer

08/12/2012 À Venise, un palais royal construit par Napoléon

Toute l'info Immobilier



- ABONNEMENT CAPITAL
- ABONNEMENT MANAGEMENT
- CAPITAL HORS-SÉRIE

Pour Noël, gâtez

vos proches :

Les Tarifs des Mutuelles

Trouvez les Meilleurs Contrats
Comparez les Formules, Economisez!
Santiane.fr/Compareteur_Mutuelli

Comparatif Assurance Auto

En 5 min, devis gratuits immédiats! Gratuit.
En 5 min, Economisez 250 €
LeLynx.fr/Comparatif-Assurance-Auto

enfin un crédit pour tous

Simulation et réponse de principe à partir de 2.90%

www.creditconso.tv

Choisir sa pub